



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau des Finances
des Collectivités Locales
Affaire suivie par :
philippe.lhuillier@alpes-maritimes.gouv.fr
☎ 04.93.72.29.10
📠 emprunt st jeannet

30 MAI 2017

Nice, le

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Mme Claude Marguerettaz
M. Serge Bottin
M. Laurent Ferrari
M. Frédéric Gimenes
M. René Leroy
M. Jean-Marie Thorel

OBJET : signature d'un contrat de prêt

RÉF. : votre lettre du 20 avril 2017

Par lettre citée en référence, vous m'avez informé de la signature d'un contrat d'emprunt dans des conditions semblant contrevenir aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT.

Je porte à votre connaissance que par courrier du 11 mai 2017, j'ai demandé à M. Sempéré, maire de Saint-Jeannet, de bien vouloir me faire part de ses observations sur ce fait.

Je ne manquerai pas de vous faire part de la suite que je réserverai à ce dossier.



Pour le Préfet,
Le Directeur des Relations
avec les collectivités locales
DALC-C 2787

Pierre - Jean BLAZY